

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1521 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1521

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 décembre 1962

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Un passage en 4e classe par voie maritime Djibouti-Marseille est accordé à M. Mohamed Abdi Warsama, candidat à l'engagement dans la Marine Nationale, pour se rendre au centre de formation maritime en Métropole. Une indemnité de départ de 20.000 F (vingt mille) lui sera allouée au titre de première mise d'équipement. Ces dépenses sont imputables sur le budget local de fonctionnement, exercice 1962, chap. 9,

art. 7